

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je pense que mon honorable collègue s'apercevra que le leader adjoint du gouvernement, notre ami à tous les deux, entend déposer une réponse à cette question à la période des questions différées.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA LOI SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS—DEMANDE D'EXEMPLAIRE DE L'AVANT-PROJET DE LOI

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Merci. Ma prochaine question porte sur un article de la Presse canadienne. Je dois en lire certains passages afin que mon honorable collègue sache où je veux en venir. Voici ce qu'on y dit notamment:

Le gouvernement fédéral envisage sous peu de céder la gestion des terres indiennes aux autochtones par l'entremise d'une mesure législative qui pourrait réduire encore davantage l'assise territoriale des autochtones qu'on considère déjà insuffisante.

La Loi sur la gestion des terres des Premières nations, qui a été proposée, aurait pour effet de déroger aux traités de longue date, à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et même à la Proclamation royale de 1763 dans le cadre d'un effort important de la part du gouvernement fédéral pour céder des obligations et des pouvoirs aux autochtones.

Je sais que mon honorable collègue ne répond pas à des articles basés sur des hypothèses. Or, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un article de ce genre, puisqu'on ajoute:

L'avant-projet de loi, en date du 27 janvier, dont la Presse canadienne a pu obtenir copie, crée la Commission des terres des premières nations. . .

Et la suite. Étant donné que la Presse canadienne en a une copie, le ministre pourrait-il obtenir pour nous une copie de cet avant-projet de loi?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je pense pouvoir dire sans crainte de me tromper qu'il est tout à fait prématuré à ce stade-ci de discuter de cette question. Mon collègue parle d'un avant-projet de loi. Par qui a-t-il été préparé? Où est-il? Je suis un ministre et je siège à ce titre à tous les comités pertinents du Cabinet. Or, nous n'avons jamais entendu parler d'un avant-projet de loi de ce genre ni encore moins autorisé sa rédaction. Des discussions se poursuivent sur le transfert de pouvoirs et de terres et on cherche sans cesse une façon de remplacer divers articles de la Loi sur les Indiens et le reste. Cependant, contrairement à ce qu'on prétend dans cet article, le gouvernement n'a encore pris aucune décision à cet effet et il n'est pas non plus sur le point de le faire.

• (1420)

Le sénateur Molgat: Peut-être le gouvernement n'a-t-il pas encore pris de décision définitive à ce sujet. Cependant, il

faut croire que quelqu'un a songé à la question puisqu'il existe un avant-projet de loi. Sinon, il n'y en aurait pas.

Mon collègue pourrait-il demander au ministère les autres avant-projets, s'il y en a? S'il en est question dans la presse et si celle-ci a réussi à obtenir un exemplaire de l'avant-projet de loi, les législateurs devraient sûrement pouvoir en obtenir un également.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je m'informerai auprès du ministère. Si des rédacteurs passent leur temps à ce genre de travaux, ils feraient mieux de le consacrer à des projets que nous avons autorisés.

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT AÉRIEN DES VOYAGEURS AU CANADA— LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, me serait-il permis de demander au leader du gouvernement au Sénat si le gouvernement a une ligne de conduite en ce qui concerne les transporteurs aériens nationaux. Le dossier de l'avenir de l'aviation commerciale au Canada se fait de plus en plus brûlant en Alberta et en Colombie-Britannique ces temps-ci. L'affaire des Lignes aériennes Canadian International qui ont demandé à fusionner avec American Airlines a été renvoyée à l'Office national des transports.

Tant Air Canada que les Lignes aériennes Canadien ont adopté dernièrement des pratiques de fixation des prix si déloyales qu'elles se sont retrouvées avec un manque à gagner d'environ un demi-milliard de dollars l'an dernier. Il me semble donc que le gouvernement a le devoir de faire connaître sa ligne de conduite à propos des transporteurs aériens, pour mettre fin à cette situation qui, de toute évidence, ne peut pas durer car les deux sociétés se trouvent actuellement dans une situation financière précaire. Quelle est la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne le transport aérien des voyageurs au Canada?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, la ligne de conduite du gouvernement est celle qui a été annoncée durant notre premier mandat par le ministre des Transports d'alors, M. Mazankowski. Elle n'a pas changé.

Le sénateur Olson: J'en déduis que si chacune des compagnies aériennes en question continue d'essayer de rayer l'autre de la carte du Canada, le gouvernement ne trouvera pas cette ligne de conduite inacceptable.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il ne m'appartient pas de juger des pratiques de fixation des prix des compagnies aériennes exploitées dans le secteur privé.

Le sénateur Olson: Soit, mais le gouvernement n'est pas sans savoir, j'en suis sûr, que les difficultés financières de ces deux compagnies sont si graves qu'il pourrait bien ne plus y avoir demain d'aviation commerciale canadienne pour assurer le transport des voyageurs dans tout le Canada. Le gouvernement a-t-il l'intention de laisser faire ça sans réagir, sous prétexte que: «Ce n'est pas de nos affaires les prix que fixent les transporteurs aériens canadiens»?